



La municipalité de St-Légier - La Chiésaz met au concours le poste de

## **Chef du service de l'urbanisme et des travaux**

### **Activités principales**

- diriger et organiser le bureau technique communal/service de l'urbanisme
- assurer le suivi du plan directeur communal ainsi que des planifications spéciales
- assurer le suivi des grands travaux communaux
- planifier et contrôler les réseaux communaux d'eaux claires/usées et potable
- contrôler le respect et l'application des lois, notamment en matière de police des constructions
- représenter la commune lors de travaux à portée intercommunale

### **Formation - compétences - exigences**

- ingénieur civil EPF/HES, ingénieur-géomètre ou titre jugé équivalent
- plusieurs d'années d'expérience dans la conduite de personnel
- connaissance du fonctionnement d'une administration publique
- maîtrise de la législation spécifiques au domaine d'activités tels que l'aménagement du territoire ou la police des constructions, y compris la surveillance de chantiers
- sens des responsabilités et esprit d'analyse et de synthèse
- souplesse et grande disponibilité dans la gestion des horaires de travail
- sens de la négociation et de la collaboration avec d'autres partenaires
- capacité de gestion de projets ou de suivi de projets stratégiques d'importance
- aisance dans la communication et la rédaction ainsi que dans l'usage des programmes informatiques liés au domaine de l'information du territoire (SIT)
- êtes de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement

### **Traitement**

- selon le règlement sur le statut du personnel et l'échelle des traitements

### **Entrée en fonction**

- 1<sup>er</sup> octobre 2018 ou date à convenir

Pour tous renseignements concernant ce poste et les offres de candidature à transmettre, vous pouvez vous adresser au chef du personnel (M. J. Steiner), tél. 021 943'01'26.

Les offres de candidature, manuscrites, accompagnées des documents usuels (certificats, diplômes, curriculum vitae, référence, prétentions de salaire, etc) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire sont à envoyer au secrétariat municipal, route des Deux-Villages 23, case postale 58, 1806 St-Légier - La Chiésaz, jusqu'au 15 janvier 2018.

**Il ne sera pas répondu au(x) dossier(s) ne répondant pas aux conditions requises.**